

Province de Québec
Municipalité Régionale de Comté des Sources
Municipalité du Canton de Saint-Camille

Procès-verbal de la tenue d'une assemblée publique de consultation pour la modification au Plan d'urbanisme, au Règlement de Zonage, au Règlement de Lotissement et au Règlement sur les Permis et Certificats (activité en milieu rural), tenue le lundi, 6 juillet 2009, à 18h45 à la bibliothèque municipale située au 85, rue Desrivières, Municipalité du Canton de Saint-Camille.

Sont présents : Martin Durand, conseiller, Lyne Deslandes, conseillère, Benoit Bourassa, conseiller, Denis St-Onge, conseiller et Marc Letendre, conseiller, formant quorum sous la présidence de Claude Larose, maire ainsi que quelques citoyens.

Est absent : Pierre Bellerose, conseiller,

Est également présente : Mélisa Camiré, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Ouverture de la séance

Le maire Claude Larose constate le quorum à 18h45, et souhaite la bienvenue à tous.

2. Règlements

Le maire Claude Larose, explique les Règlements ci-dessous aux citoyens présents les projets et les conséquences de l'entrée en vigueur. Une carte de la présentation des terrains visés est soumise aux citoyens.

Règlement 2009-04 – Modification au règlement 2002-03 Plan d'urbanisme (activités en milieu rural);

Règlement 2009-05 – Modification au règlement de zonage numéro 2002-04 (activités en milieu rural);

Règlement 2009-06 – Modification au règlement sur les permis et certificats numéro 2002-08 (activités en milieu rural);

Règlement 2009-07 – Modification au règlement de lotissement numéro 2002-05 (activités en milieu rural);

Le maire donne la parole aux citoyens et répond aux questions exclusivement quant aux Règlements ci-dessus. Certains citoyens ont posé des questions de compréhension qui ont été répondues par le maire.

3. Levée de l'assemblée

Les questions des citoyens étant épuisées en référence à cette consultation, il est proposé par Martin Durand résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la présente consultation soit levée à 19h00.

Adoptée.

Claude Larose
Maire

Mélisa Camiré
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

Province de Québec
Municipalité Régionale de Comté des Sources
Municipalité du Canton de Saint-Camille

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi, 6 juillet 2009, à 19h00 à la bibliothèque municipale située au 85, rue Desrivières, Municipalité du Canton de Saint-Camille.

Sont présents : Martin Durand, conseiller, Lyne Deslandes, conseillère, Benoit Bourassa, conseiller, Denis St-Onge, conseiller et Marc Letendre, conseiller, formant quorum sous la présidence de Claude Larose, maire.

Est absent : Pierre Bellerose, conseiller,

Est également présente : Mélisa Camiré, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Ouverture de la séance

Le maire Claude Larose constate le quorum à 19h00, fait lecture de la prière et souhaite la bienvenue à tous.

SM2009-07-152

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Marc Letendre, appuyé par Denis St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1. Assemblée ordinaire du 1er juin 2009**
- 4. Rapport des membres du conseil**
 - 4.1. Pierre Bellerose, conseiller**
 - 4.2. Lyne Deslandes, conseillère**
 - 4.3. Martin Durand, conseiller**
 - 4.4. Marc Letendre, conseiller**
 - 4.5. Denis St-Onge, conseiller**
 - 4.6. Benoit Bourassa, conseiller**
 - 4.7. Claude Larose, maire**
- 5. Période de questions**
- 6. Trésorerie**
 - 6.1. Présentation des comptes**
- 7. Engagements de crédits et décisions**
 - 7.1 Lancement officiel du site web municipal**
 - 7.2 PAARRM – Travaux à réaliser**
 - 7.3 Invitation colloque de Villes et Villages en santé**
 - 7.4 Modification vacances inspecteur municipal**
 - 7.5 Campagne de financement – Collectif pour un Québec sans pauvreté**
 - 7.6 Internet haute vitesse – déclaration de compétence MRC**
 - 7.7 Adhésion Observatoire estrien du dév. des communautés**
 - 7.8 Programmes d'aide financière – MAMROT**
 - 7.9 Demande de dérogation mineure – Agrandissement d'un bâtiment agricole inférieur aux normes établies**
 - 7.10 Regroupement des jeunes – dem. rétroactive subvention**
 - 7.11 Nomination des vérificateurs pour l'année 2009**
 - 7.12 Croix-Rouge – Entente services aux sinistrés**
 - 7.13 Autorisation d'utilisation des infrastructures – Scout**
 - 7.14 Autorisation des infrastructures – Salon Agricole**
 - 7.15 Autorisation d'un marché public temporaire -Salon Agricole**
 - 7.16 Projet local pour le Pacte rural – Clé des champs**
 - 7.17 Maintien des bureaux de postes et livraison en milieu rural**
 - 7.18 Fonds capitalisé du CEGEP**
 - 7.19 Sauvegarde du Carmel de Belle-Croix – Mun. Danville**
 - 7.20 Cyclothon – SOPFEU le 25 septembre 2009**

- 7.21 Augmentation loyer salle équerre – Com. Scolaire Sommets
- 8. Période de questions
- 9. Information diverses
 - 9.1. Liste des facturations
 - 9.2. Liste des permis de rénovation et de construction
 - 9.3. Liste des droits de mutation
 - 9.4. Diffusion du plan de développement stratégique
 - 9.5. Gala reconnaissance des bénévoles - remerciement
 - 9.6. Rapport annuel 08-09 – Maison des familles
 - 9.7. Fonds municipal vert
 - 9.8. Bilan du Festival International du Masque du Québec
- 10. Règlement
 - 10.1 Règlement 2009-04 – Modification au règlement 2002-03 Plan d'urbanisme (activités en milieu rural);
 - 10.2 Règlement 2009-05 – Modification au règlement de zonage numéro 2002-04 (activités en milieu rural);
 - 10.3 Règlement 2009-06 – Modification au règlement sur les permis et certificats numéro 2002-08 (activités en milieu rural);
 - 10.4 Règlement 2009-07 – Modification au règlement de lotissement numéro 2002-05 (activités en milieu rural);
 - 10.5 Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;
- 11. Avis de motion
- 12. Varia
 - 12.1 Sujets pour le prochain communiqué aux citoyens
 - 12.2 Absence du maire pour les vacances
- 13. Liste de la Correspondance
 - 13.1 Copie de certaines correspondances
- 14. Levée de l'assemblée

Adoptée.

3. Adoption des procès-verbaux

SM2009-07-153 3.1 Assemblée ordinaire du 1^{er} juin 2009

Il est proposé par Lyne Deslandes, appuyée par Denis St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 1^{er} juin 2009.

Adoptée.

4. Rapport des membres du conseil

4.1 Pierre Bellerose, conseiller

Le conseiller est absent.

4.2 Lyne Deslandes, conseillère

La conseillère mentionne avoir participé aux différentes rencontres municipales ainsi qu'aux rencontres suivantes :

- Souper du Gala reconnaissance Thérèse Larrivée Bellerose;
- Rencontre du comité famille;
- Rencontre des loisirs pour d'éventuels jeux d'eau.

4.3 Martin Durand, conseiller

Le conseiller mentionne avoir participé à la dernière séance régulière du conseil municipal ainsi qu'aux rencontres suivantes;

- Rencontres du Comité de voirie;
- Marche du nouveau tracé de motoneige projeté dans le rang 13;
- Démarche pour trouver un produit afin d'éviter la prolifération d'algues dans nos prises d'eau pour les pompiers.

4.4 Marc Letendre, conseiller

Le conseiller mentionne avoir participé au dernier conseil municipale.

4.5 Denis St-Onge, conseiller

Le conseiller mentionne avoir participé aux différentes rencontres municipales ainsi qu'au conseil d'administration de la Régie d'élimination des matières résiduelles.

4.6 Benoit Bourassa, conseiller

Le conseiller mentionne avoir participé aux différentes rencontres municipales ainsi qu'aux rencontres suivantes :

- Rencontres sur l'avenir de l'église;
- Souper du Gala reconnaissance Thérèse Larrivée Bellerose;
- Assemblée générale annuelle du CDC;
- Rencontres pour le sentier multifonctionnel;
- Représentation à Val d'Espoir (Percé).

4.7 Claude Larose, maire

Le maire dépose son rapport aux membres du conseil. Celui-ci est joint en annexe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

5. Période de questions

La période de question débute à 19h30 pour se terminer à 19h50. Les sujets suivants soit l'exclusion sociale et la pauvreté dans le monde ainsi que les règlements municipaux en regard aux normes de construction sont alors traités.

Deux membres de l'organisation du Festival international du masque du Québec sont présents à ce moment-ci de la rencontre et demande aux membres du conseil municipal la possibilité de traiter le point 9.8 et ainsi présenter le bilan du Festival. Ceux-ci acceptent de devancer ce point à l'ordre du jour.

6. Trésorerie

SM2009-07-154

6.1 Présentation des comptes

Il est proposé par Marc Letendre, appuyé par Martin Durand et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la liste de comptes à payer au montant de 52 790.55\$ préparée par la directrice générale couvrant du 2 juin 2009 au 6 juillet 2009 soient adoptée.

Adoptée.

7. Engagement de crédits et décisions

SM2009-07-155

7.1 Lancement officiel du site web municipal

Considérant cette initiative des plus attendues et rendue possible grâce au programme de financement du Pacte rural issu de la Politique nationale de la ruralité;

Considérant la fierté de la Municipalité d'offrir à ses citoyens ce tout nouveau site web.

Considérant la reconnaissance du travail drôlement bien accompli de notre citoyen webmestre Joël Nadeau;

À ces causes, il est proposé par Benoit Bourassa, appuyée par Martin Durand et résolu à l'unanimité des conseillers :

De lancer officiellement le site web de la Municipalité soit le www.saint-camille.ca;

D'inviter la population ainsi que les médias à venir découvrir notre site web;

Adoptée.

SM2009-07-156

7.2 PAARRM – Travaux à réaliser

Considérant la subvention accordée par le député de Richmond, Monsieur Yvon Vallières dans le cadre du Programmes d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);

Considérant que la Municipalité dispose d'un budget total de soixante-quatorze mille dollars (74 000.00\$);

Considérant que la Municipalité a reçu quelques soumissions dans le cadre de sa demande pour l'asphaltage du 1^{er} 650 mètres ainsi que pour la remise à niveau de la 2^e partie de la rue Miquelon soit le dernier 900 mètres;

À ces causes, il est proposé par Benoit Bourassa, appuyé par Marc Letendre et résolu à la majorité des conseillers :

D'octroyer à la compagnie Refcon, le contrat de réfection pour la 2^e partie de la rue Miquelon sur neuf cent mètres (900 m. lin.) pour un montant de vingt-neuf mille neuf cent dix dollars (29 910.00\$);

De réaliser les travaux de réhabilitation de la fondation routière à une profondeur de 400mm avec compactage;

D'ajouter à la stabilisation de la fondation du chlorure de magnésium sur la profondeur de la fondation inférieur à un coût de huit mille cinquante-six dollars (8 056.00\$);

D'effectuer à même ce contrat des tests de granulométrie et en conséquence, ajuster l'ajout de matériaux bruts;

D'autoriser la directrice générale à octroyer les options nécessaires à la réalisation de la suite du contrat sans dépasser le budget total de soixante-quatorze mille dollars (74 000.00\$);

Le vote est demandé sur la proposition :

Votes POUR	Votes CONTRE
Benoit Bourassa	Martin Durand
Denis St-Onge	
Marc Letendre	
Lyne Deslandes	

Le conseiller Martin Durand désire mentionner que son vote contre est basé sur le

fait qu'il favorisait l'asphaltage du 1^{er} 650 mètres.

Adoptée.

SM2009-07-157 **7.3** ***Invitation colloque Villes et Villages en santé***

Considérant que cet évènement se déroule en même temps qu'un événement important dans la Municipalité;

À cette cause, il est proposé par Denis St-Onge, appuyé par Martin Durand et résolu à l'unanimité des conseillers :

De ne pas participer au colloque Villes et Villages en santé;

Adoptée.

SM2009-07-158 **7.4** ***Modification vacances inspecteur municipal***

Considérant les actuels travaux dans la Municipalité;

Il est proposé par Lyne Deslandes, appuyée par Martin Durand et résolu à l'unanimité des conseillers :

De modifier la résolution SM2009-05-116 concernant les dates de vacances de l'inspecteur municipal;

D'autoriser une période de vacances pour les semaines du 3 et 10 août 2009 en remplacement du 6 et 13 juillet 2009;

Adoptée.

SM2009-07-159 **7.5** ***Campagne de financement – Collectif pour un Québec sans pauvreté***

Il est proposé par Denis St-Onge, appuyé par Martin Durand et résolu à l'unanimité des conseillers :

De ne pas contribuer à la campagne de financement dans le cadre du Collectif pour un Québec sans pauvreté;

Adoptée.

SM2009-07-160 **7.6** ***Internet haute vitesse – déclaration de compétence MRC***

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est copropriétaire du réseau de fibre optique qui relie les municipalités de son territoire aux Commissions scolaire des Sommets et Eastern Township ainsi qu'aux municipalités du Canton de Cleveland, de Ville de Richmond, de Ville de Windsor et de Câble-Axion Digitel inc. ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est gestionnaire de ce réseau depuis son implantation en 2007 ;

CONSIDÉRANT que, par souci d'économie de coûts et de temps, les sept municipalités composant la MRC des Sources ont confié à la MRC la responsabilité de trouver les solutions technologiques et financières pour permettre à leurs citoyens d'avoir accès à un service Internet haute vitesse équitable et à coûts comparables à ceux offerts en milieu urbain ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources analyse différentes technologies et différents scénarios de déploiement d'Internet haute vitesse pour une couverture complète du territoire depuis 2007 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC des Sources a exprimé sa volonté de déployer Internet haute vitesse sur l'ensemble du territoire de la MRC en privilégiant une technologie hybride, soit celles du fixe sans fil et satellitaire ;

CONSIDÉRANT que trois études portant sur le design du réseau qui pourrait être implanté ont été déposées à la MRC des Sources et ont été présentées aux représentants des municipalités le 22 juin 2009 ;

CONSIDÉRANT que l'étude optimale prévoit une couverture complète du territoire par l'implantation de cinq tours de transmission du signal fixe sans fil et par la technologie satellitaire ;

CONSIDÉRANT que lors de cette rencontre, le coût de déploiement et le montage financier ont été présentés et acceptés par les représentants municipaux présents, à raison d'un financement maximum d'un tiers du promoteur et d'un maximum de deux tiers par le programme Communautés rurales branchées ;

CONSIDÉRANT que la MRC ne démarrera le projet que dans la mesure où ce dernier sera accepté dans le cadre du programme Communautés rurales branchées du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à la suite de l'obtention du financement complet requis.

CONSIDÉRANT que la MRC ne démarrera le projet que lorsque les garanties auront été obtenues quant à l'accessibilité à la qualité du service, la compétitivité et l'équité des tarifs pour tous les citoyens, peu importe la technologie de desserte ;

CONSIDÉRANT que le scénario initial permet un retour sur investissement sur une période de 5 ans ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoit Bourassa, appuyé par Denis St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la MRC des Sources soit désignée comme porteur du projet de déploiement Internet haute vitesse pour les citoyens et les entreprises non desservies de notre municipalité ;

QUE la MRC des Sources soit, par conséquent, propriétaire de l'ensemble des équipements et des infrastructures pertinentes ;

QUE la MRC des Sources conclue des ententes avec des tiers pour l'ensemble des responsabilités connexes, tels location de terrains pour les antennes, mise en marché, service à la clientèle et entretien ;

QU'à cette fin, notre municipalité donne le mandat à la MRC des Sources de réaliser le projet, notamment :

- de déposer les demandes d'aide financière nécessaires (MAMROT, CRÉ, Pacte rural, etc.) ;
- de réaliser l'appel d'offres pour le choix d'un fournisseur de service Internet haute vitesse ;
- de signer l'ensemble des documents (ententes, contrats, etc.).

Adoptée.

SM2009-07-161

7.7 Adhésion Observatoire estrien du dév. Des communautés

Il est proposé par Benoit Bourassa, appuyé par Marc Letendre et résolu à l'unanimité des conseillers :

De renouveler l'adhésion comme membre de l'Observatoire estrien du

développement des communautés pour l'année 2009 au coût de trente-cinq (35.00\$);

Adoptée.

SM2009-07-162 7.8 Programme d'aide financière - MAMROT

Il est proposé par Denis St-Onge, appuyé par Lyne Deslandes et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'inscrire la directrice générale à la rencontre d'information sur les programmes d'aide financière aux infrastructures municipales offerte par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Que les frais de déplacements soient défrayés par la Municipalité, sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée.

SM2009-07-163 7.9 Demande de dérogation mineure – Agrandissement d'un bâtiment agricole inférieure aux normes établies

Considérant que la réglementation ne respecte pas les dispositions du règlement de zonage applicables à la zone Aa15 qui fixent la marge de recul latérale à 10 mètres pour un immeuble en bordure de la propriété du 166 rg 9 et 10;

Considérant qu'une demande de dérogation mineure est nécessaire pour permettre l'implantation du bâtiment agricole principal à 5 mètres de la ligne de propriété (latérale gauche);

Considérant que le projet ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

À ces causes, il est proposé par Denis St-Onge, appuyé par Benoit Bourassa et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'accepter la demande de dérogation mineure 2009-05, telle que proposée par le Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée.

SM2009-07-164 7.10 Regroupement des jeunes – demande rétroactive subvention

CONSIDÉRANT votre lettre de démission du 9 octobre 2008 quant à la réalisation du journal le Babillard; lettre où il est fait mention d'admettre votre part de responsabilité dans cette situation;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande de subvention n'a été formulée pour le Babillard de l'année 2008;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit travailler avec des budgets adoptés annuellement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lyne Deslandes, appuyée par Benoit Bourassa et résolu à l'unanimité des conseillers :

De refuser la demande de subvention rétroactive reliée à la production du journal local, le Babillard, de janvier à octobre 2008.

Que la Municipalité demande au Regroupement des jeunes une rencontre avec un ou des membres adultes du conseil d'administration afin de mieux comprendre le

fonctionnement de l'organisme;

Adoptée.

SM2009-07-165 **7.11** ***Nomination des vérificateurs pour l'année 2009***

Il est proposé par Benoit Bourassa, appuyé par Lyne Deslandes et résolu à l'unanimité des conseillers :

De nommer la firme Roy, Desrochers, Lambert et associés, vérificateurs municipaux du Canton de Saint-Camille pour l'exercice financier 2009.

Adoptée.

SM2009-07-166 **7.12** ***Croix-Rouge – Entente services aux sinistrés***

Il est proposé par Denis St-Onge, appuyé par Marc Letendre et résolu à l'unanimité des conseillers :

De renouveler l'entente de services aux sinistrés offerte par la Croix-Rouge ainsi que la contribution annuelle pour un montant total de cent dollars;

Que la Municipalité fera appel à la Croix-Rouge canadienne lors de sinistres mineurs;

D'autoriser le maire, Claude Larose ainsi que la directrice générale, Mélisa Camiré à signer la lettre d'entente, services aux sinistrés.

Adoptée.

SM2009-07-167 **7.13** ***Autorisation d'utilisation des infrastructures - Scout***

Il est proposé par Benoit Bourassa, appuyé par Martin Durand et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le district, Scout de l'Estrie, à utiliser les infrastructures municipales pour leurs activités qui auront lieu le 29 août 2009;

Adoptée.

SM2009-07-168 **7.14** ***Autorisation des infrastructures – Salon Agricole***

Il est proposé par Martin Durand, appuyé par Marc Letendre et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le Comité du Salon d'animation sur la diversification agricole de Saint-Camille (le Comité) à utiliser les infrastructures municipales pour leurs activités qui auront lieu les 11, 12 et 13 septembre 2009 et à faire une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à l'intérieur des infrastructures municipales à l'occasion de leurs festivités.

Adoptée.

SM2009-07-169 **7.15** ***Autorisation d'un marché public temporaire – Salon Agricole***

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Canton de Saint-Camille désire promouvoir la vente de produits agroalimentaires locaux et régionaux dans le cadre du Salon régional d'animation sur la diversification agricole qui se tiendra du 11 au 13 septembre 2009;

CONSIDÉRANT que le conseil a le pouvoir, par sa réglementation d'urbanisme en vigueur, d'établir sur son territoire des marchés publics temporaires destinés à la vente de produits agroalimentaires locaux et régionaux;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de son règlement de zonage en vigueur, la Municipalité du Canton de Saint-Camille permet des usages temporaires de ce type;

À CES CAUSES, il est proposé par Martin Durand, appuyé par Marc Letendre et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité du Canton de Saint-Camille permette l'usage d'un marché public spécifique au Salon régional d'animation sur la diversification agricole qui se tiendra du 11 au 13 septembre 2009 et qui permettra la promotion et la vente des produits agroalimentaires locaux et régionaux et ce, en vertu de sa réglementation d'urbanisme en vigueur.

Adoptée.

SM2009-07-170

7.16 *Projet local pour le Pacte rural – Clé des champs*

Le maire, Claude Larose, ainsi que le conseiller Marc Letendre, ayant dénoncé la nature de leur intérêt, s'abstiennent de participer aux délibérations et ne votent pas.

Il est proposé par Lyne Deslandes, appuyée par Benoit Bourassa et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'accepter le projet « une vitrine sur l'agroforesterie » de La Clé des Champs de Saint-Camille, déposé dans le cadre des demandes de subvention au Pacte Rural Local.

Adoptée.

SM2009-07-171

7.17 *Maintien des bureaux de poste et livraison en milieu rural*

La conseillère Lyne Deslandes, ayant dénoncée la nature de ses intérêts, s'abstient de participer aux délibérations et ne vote pas.

ATTENDU QUE le rapport de l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes recommande de remplacer le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés en milieu rural ou dans de petites villes par de nouvelles règles et procédures qui permettraient, entre autres, de remplacer des bureaux de poste publics par des comptoirs postaux exploités par le secteur privé;

ATTENDU QUE le rapport recommande également de réévaluer la pertinence de la livraison aux boîtes aux lettres rurales;

ATTENDU QUE ces recommandations, si elles étaient mises en œuvre par le gouvernement fédéral menaceraient le service postal public de notre collectivité et les emplois qui y sont rattachés et modifieraient fondamentalement la nature du réseau de points de vente au détail et de livraison de Postes Canada;

ATTENDU QUE le rapport propose que Postes Canada utilise son processus de consultation auprès des collectivités quand elle entend fermer ou rationaliser un bureau de poste ou un comptoir postal et qu'elle se serve d'un processus semblable quand elle entend remplacer la livraison à des boîtes aux lettres rurales par un service de livraison à des boîtes postales communautaires, à des boîtes vertes ou à un bureau de poste bien que ce processus de consultation soit hautement inadéquat.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis St-Onge, appuyé par Martin Durand et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité du Canton de Saint-Camille écrive à Rob Merrifield, ministre responsable de Postes Canada, et demande que le gouvernement maintienne dans notre collectivité le service postal public et les emplois qui y sont rattachés en rejetant les recommandations de l'Examen stratégique qui auraient pour effet :

1. de mettre fin au moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés en milieu rural et dans les petites villes et d'accorder à Postes Canada la souplesse nécessaire pour fermer des bureaux de poste visés par le moratoire actuel ou pour convertir des bureaux de poste publics en des points de vente privés;
2. de réduire la livraison à des boîtes aux lettres rurales sans d'abord examiner les différentes options ou sans consulter les résidents ou les représentants des travailleuses et travailleurs des postes.

Que nous demandions que le ministre Merrifield consulte la population, les syndicats des postes et d'autres principaux intervenants en vue d'élaborer un processus uniforme et démocratique qui servirait à apporter des modifications fondamentales au réseau de points de vente et de livraison de Postes Canada.

Adoptée.

SM2009-07-172 **7.18** *Fonds capitalisé du CÉGEP*

Il est proposé par Martin Durand, appuyé par Denis St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers :

De ne pas contribuer à la campagne majeure de financement de la Fondation du Cégep de Sherbrooke;

Adoptée.

SM2009-07-173 **7.19** *Sauvegarde du Carmel de Belle-Croix – Mun. Danville*

Il est proposé par Marc Letendre, appuyé par Benoit Bourassa et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'appuyer la Ville de Danville dans sa demande pour sauvegarder le Carmel de Belle-Croix situé sur leur territoire;

Adoptée.

SM2009-07-174 **7.20** *Cyclothon – SOPFEU le 25 septembre 2009*

Considérant que l'organisation du Cyclothon aura son escorte afin d'assurer la sécurité des cyclistes;

Il est proposé par Martin Durand, appuyé par Lyne Deslandes et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le cyclothon organisé par la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) de passer par notre Municipalité le 25 septembre 2009;

D'offrir aux cyclistes, les installations municipales soit le chalet municipal ainsi que l'aire de repos;

Adoptée.

7.21 Augmentation loyer salle équerre – Com. Scolaire Sommets

Il est proposé par Martin Durand, appuyé par Denis St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'accepter l'indexation de 2 % présentée par la Commission Scolaire des Sommets rétroactive au 1^{er} juillet 2009 pour la location d'une partie de l'école Christ-Roi.

Adoptée.

8. Période de questions

Les citoyens présents à ce moment-ci de la rencontre n'ont aucune question.

9. Informations diverses**9.1 Liste des facturations**

Les membres du conseil prennent connaissance de la liste des facturations.

9.2 Liste des permis de rénovation et de construction

No	Propriétaire	Description	Adresse
----	--------------	-------------	---------

9.3 Liste des droits de mutations

Vendeur	Acheteur	Adresse
---------	----------	---------

9.4 Diffusion du plan de développement stratégique

Les membres du conseil conviennent de la diffusion du plan de développement stratégique pour que celui-ci soit joint au prochain communiqué du maire.

9.5 Gala reconnaissance des bénévoles - remerciement

Les membres du conseil prennent connaissance des lettres de remerciement pour le Gala. Le maire profite de l'occasion afin de remercier plus particulièrement les organisateurs Lucie Cormier et Benoit Bourassa pour ce succès.

9.6 Rapport annuel 08-09 – Maison des familles

Les membres du conseil consultent le rapport annuel 2008-2009 de la Maison des familles.

9.7 Fonds municipal vert

Les membres du conseil prennent connaissance du document explicatif du Fonds municipal vert.

9.5 Bilan du Festival International du Masque du Québec

Les membres du conseil écoutent la présentation d'un des deux membres de l'organisation du Festival International du Masque du Québec. Ceux-ci tiennent à remercier la Municipalité pour tout son soutien, tant financier qu'au niveau des infrastructures. Un prochain Festival devrait voir le jour en 2011.

10. Règlements**10.1 Règlement 2009-04 – Modification au règlement 2002-03 Plan**

d'urbanisme (activités en milieu rural);

Il est proposé par Lyne Deslandes, appuyée par Marc Letendre et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'adopter le Règlement 2009-04 – Modification au règlement 2002-03 Plan d'urbanisme (activités en milieu rural) dont le texte faisant partie intégrante des archives municipales, est conservé aux livres des Règlements de la Municipalité ;

Adoptée.

SM2009-07-177 10.2 Règlement 2009-05 – Modification au règlement de zonage numéro 2002-04 (activités en milieu rural);

Il est proposé par Martin Durand, appuyé par Denis St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'adopter le Règlement 2009-05 – Modification au règlement de zonage numéro 2002-04 (activités en milieu rural) dont le texte faisant partie intégrante des archives municipales, est conservé aux livres des Règlements de la Municipalité ;

Adoptée.

SM2009-07-178 10.3 Règlement 2009-06 – Modification au règlement sur les permis et certificats numéro 2002-08 (activités en milieu rural);

Il est proposé par Martin Durand, appuyé par Benoit Bourassa et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'adopter le Règlement 2009-06 – Modification au règlement sur les permis et certificats numéro 2002-08 (activités en milieu rural) dont le texte faisant partie intégrante des archives municipales, est conservé aux livres des Règlements de la Municipalité ;

Adoptée.

SM2009-07-179 10.4 Règlement 2009-07 – Modification au règlement de lotissement numéro 2002-05 (activités en milieu rural);

Il est proposé par Marc Letendre, appuyé par Lyne Deslandes et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'adopter le Règlement 2009-07 – Modification au règlement de lotissement numéro 2002-05 (activités en milieu rural) dont le texte faisant partie intégrante des archives municipales, est conservé aux livres des Règlements de la Municipalité ;

Adoptée.

SM2009-07-180 10.5 Règlement 2009-08 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;

Il est proposé par Martin Durand, appuyé par Lyne Deslandes et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'aller de l'avant avec le Règlement 2009-08 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 tel que défini;

1. Pour l'application du présent règlement, on entend par :

1. « client » : une personne qui souscrit un service téléphonique dans le but autre que d'en effectuer de nouveau la fourniture à titre de fournisseur de services de télécommunication ;
2. « servie téléphonique » : un service de télécommunication qui remplit les deux conditions suivantes :
 - a) il permet de composer le 9-1-1 pour joindre directement ou indirectement un centre d'urgence 9-1-1 offrant des services au Québec ;
 - b) il est fourni, sur le territoire de la municipalité locale, par un fournisseur de services de télécommunication.

Lorsqu'un fournisseur de services de télécommunications réserve un de ses services téléphoniques pour sa propre utilisation, il est réputé, quant à ce service, un client visé au paragraphe 1. du premier alinéa.

Pour l'application du sous-paragraphe *b* du paragraphe 2. du premier alinéa, le service de télécommunication est réputé fourni sur le territoire de la municipalité locale lorsque le numéro de téléphone attribué au client pour l'utilisation du service comporte un indicatif régional du Québec.

2. À compter du 1^{er} décembre 2009 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0.40\$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.
3. Le client doit payer la taxe pour chaque mois au cours duquel il reçoit, à un moment quelconque, un service téléphonique.
4. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

Adoptée.

11. Avis de motion

12. Varia

12.1 Sujets pour le prochain communiqué aux citoyens

Les membres du conseil échantent sur les sujets pour un prochain communiqué aux citoyens.

Le conseiller Marc Letendre, quitte à ce moment-ci de la séance.

12.2 Période de vacances du maire

Le conseiller Benoit Bourassa, remplacera le maire Claude Larose du 9 au 17 juillet et le conseiller Martin Durand remplacera du 17 au 22 juillet 2009.

13. Liste de la Correspondance

13.1 Copie de certaines correspondances

La liste de la correspondance reçue du mois de juin est remise aux membres du conseil. Des copies d'une partie de la correspondance sont également remises

aux membres du conseil.

SM2009-07-181 **14. *Levée de l'assemblée***

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Denis St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la présente session soit levée à 22h05.

Adoptée.

Claude Larose
Maire

Mélisa Camiré
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

Annexe

RAPPORT D'ACTIVITÉS Claude Larose, maire

REPRÉSENTATION

- 4,5,6,7, juin : représentation à Val d'Espoir (Percé)
- 10 juin : accueil de nouveaux résidents
- 12 juin : rencontre d'une délégation de St-Jacques de Leeds
- 18 juin : animation de l'AGA du Conseil de la culture de l'Estrie
- 19 juin : accueil de nouveaux résidents
- 26 juin : accueil de nouveaux résidents

PARTICIPATION À UN C.A.

- 1^{er} juin : conseil municipal
- 3 juin : Conseil MRC ajourné
- 10 juin : AGA de la SADC
- 11 juin : AGA de la CDC
- 11 juin : AGA du Comité touristique de la MRC des Sources
- 15 juin : Conseil de la MRC
- 18 juin : CA du CLD
- 30 juin : Conseil spécial de la MRC

PRÉSENCE DANS LA COMMUNAUTÉ

- 2 juin : assemblée générale des parents de l'école Christ-Roi
- 10 juin : Soirée reconnaissance des bénévoles
- 16 juin : rencontre du comité ad hoc de l'École Christ-Roi
- 23 juin : comité du sentier familial
- 25 juin : comité école-milieu
- 25 juin : comité avenir de l'église

PARTICIPATION À AUTRES PROJETS

- 3 juin : rencontre de travail concernant Internet H.V.
 - 3 juin : atelier de travail MRC
 - 8 juin : sommation à la cour de justice (requête d'Estrie Enviro pôle)
 - 9 juin : comité consultatif du Pacte rural
 - 9 juin : assistance au BAPE concernant le projet de restauration des Trois-Lacs
 - 12 juin : rencontre d'un fournisseur de service Internet H.V.
 - 16 juin : rencontre du comité de gestion d'un ONG
 - 22 juin : Comité de relance de la MRC
 - 22 juin : comité ad hoc MRC concernant Internet H.V
-
-